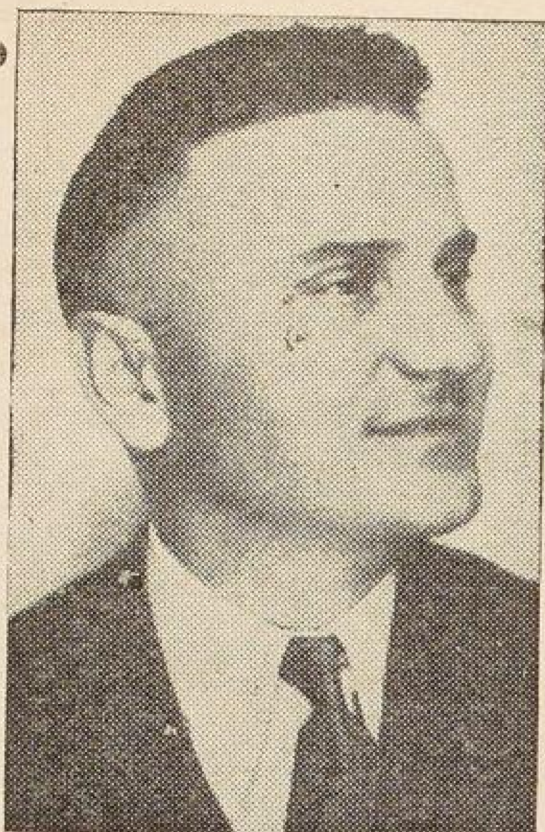


Élections Législatives du 23 Novembre 1958

pour le siège de Député de la deuxième Circonscription

du Département d'Eure-et-Loir

Georges RASTEL

Conseiller Municipal de DREUX
Docteur en Droit — Préfet Honoraire
Ancien Haut-Commissaire
(Membre non Parlementaire du Gouvernement)
Chevalier de la Légion d'Honneur
Médaille d'Argent de la Reconnaissance Française
Médaille d'Or de l'Education Physique et des Sports

CANDIDAT DU COMITE REPUBLICAIN DEMOCRATIQUE DE LA CIRCONSCRIPTION DREUX - MAINTENON

CHERES CONCITOYENNES,
CHERS CONCITOYENS,

Je crois sincèrement que la Constitution votée le 28 Septembre 1958 améliore nos institutions publiques. Je crois surtout que le retour au scrutin d'arrondissement — même sous la forme qu'il a prise — opérera un large brassage dans la composition de l'Assemblée Nationale et interdira, pour longtemps, l'enlisement et la paralysie. Ainsi, le travail parlementaire devrait être, à partir de maintenant, de bonne qualité et efficace.

De larges regroupements, au sein de l'Assemblée Nationale, sont d'ailleurs nécessaires et apparaissent possibles.

Au dehors, l'action civique y gagnera. Je ne vous dissimule pas que j'aurais préféré, pour ma part, m'en tenir à l'action civique extérieure au Parlement, celle que je pratique depuis nombre d'années.

Nos amis du « **Comité Républicain Démocratique de l'Arrondissement de Dreux** » en ont décidé autrement.

Je sollicite donc vos suffrages.

Je n'oublie d'ailleurs pas que je dois répondre en cela aux désirs d'une très large fraction du Corps Electoral. Celui-ci, aux élections partielles de 1952, me plaçait, au premier tour, nettement en tête de tous les candidats dans les neuf cantons composant la circonscription de DREUX-MAINTENON. J'obtenais, avec 8.652 voix, 33 % des suffrages, le candidat le plus favorisé après moi n'ayant que 4.770 voix, soit 18,3 % des suffrages.

Au surplus, chacun des neuf cantons me donnait, en ce premier tour, la majorité relative.

L'indication était nette.

Elle le demeure, semble-t-il.

Elle permet, avec la nouvelle loi électorale, la victoire.

Elu, je serai au service de tous.

Dans le cas contraire, je n'en continuerai pas moins l'action civique entreprise, celle-ci n'ayant jamais été inspirée par un calcul personnel.

Je suis contre les extrêmes et, avant tout, contre le parti unique.

Je suis contre le retour à l'anarchie.

Je désire un fonctionnement régulier de nos institutions publiques.

Je souhaite un monde pacifique.

Avec tous, je crie :

VIVE LA REPUBLIQUE !
VIVE LA FRANCE !

Georges RASTEL
28, rue du Général-de-Gaulle
à DREUX
(Eure-et-Loir)

SAINT-ANGE-ET-TORÇAY
par CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS
(Eure-et-Loir)

REMPLAÇANT EVENTUEL :

Arthur CHAISE
Notaire
Chevalier de la Légion d'Honneur
Conseiller Municipal de NOGENT-LE-ROI
Conseiller Général du Canton de Nogent-le-Roi

VU : Le Candidat.

CHARTRES, IMPR. INDUSTR. ET COMMERC.